

## **BARÈME D'HONORAIRES TRANSACTION**

(Barème applicable à compter du 1er février 2023)

Honoraires applicables aux ventes TTC à la charge de l'acquéreur, sauf convention contraire stipulée dans le mandat.

PRIX DE VENTE NET VENDEURS	HONORAIRES
Jusqu'à 100 000€	Forfait 5 000 € TTC
De 100 001€ à 300 000€	5% TTC
Au-delà de 300 000€	15 000 € TTC

Honoraires applicables aux locations vides ou meublées à usage de résidence principale, surface habitable hors varangue et terrasse.

Soumis à la loi du 6 juillet 1989, modifiée par la loi ALUR du 24 mars 2014

CHARGE LOCATAIRE	HONORAIRES
Honoraires de visites, constitution du dossier et de rédaction du bail	8 € TTC / m <sup>2</sup>
Honoraires état des lieux d'entrée	3 € TTC / m <sup>2</sup>

CHARGE PROPRIÉTAIRE	HONORAIRES
Honoraires de visites, constitution du dossier et de rédaction du bail	8 € TTC / m <sup>2</sup>
Honoraires état des lieux d'entrée	3 € TTC / m <sup>2</sup>

